

Lyon, le 22 mai 2014

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 19 MAI 2014

- Désignation d'un secrétaire de séance : Marc AUGOYARD
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du 12 avril 2014 : **UNANIMITÉ**

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU : Marc AUGOYARD

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme HUMEAU, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, Mme MICHAUX, M. HEKIMIAN.

EXCUSE : M. BOMBANA.

DEPOT DE POUVOIRS : Mme MICHAUX a déposé pouvoir pour voter pour M. BOMBANA.

ABSENTS

M. BLACHE ouvre la séance à 18 h 30.

M. BLACHE propose de désigner M. AUGOYARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. AUGOYARD procède à l'appel nominal.

**_

M. BLACHE indique que le rapport 06.14.012 - Programmation financière 2014 au titre de l'emploi et de l'insertion professionnelle a été modifié.

Il précise que dans le cadre de la dématérialisation du conseil d'arrondissement, et en lien avec l'évolution de celle-ci, une fiche concernant l'équipement informatique et téléphonie destiné aux élus se trouve dans les pochettes et qu'il leur est demandé de remplir.

**_

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2014

LE PROCES-VERBAL DU 12 AVRIL 2014 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

**_

Rapport 06.14.003 - Installation d'un nouveau conseiller d'arrondissement

M. BLACHE procède à l'installation d'un nouveau conseiller d'arrondissement, Madame Gaëtane HAZERAN, suite à la démission de Monsieur Jihade BELAMRI. Madame Gaëtane HAZERAN, merci de nous rejoindre et de prendre place parmi cette assemblée.

Rapport 06.14.004 - Création d'une commission chargée d'étudier le projet de règlement intérieur du Conseil d'arrondissement

M. BLACHE rapporte ce dossier.

Il rappelle l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que le Conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Il propose de décider la création d'une commission chargée d'étudier le règlement intérieur et d'en désigner les membres, représentants de tous les groupes de ce Conseil.

Le projet de règlement sera soumis au vote lors d'une prochaine séance.

M. HEKIMIAN s'interroge sur la qualification de groupe politique puisque pour parler de groupe il faut plusieurs personnes et qu'il est le seul représentant du sien.

M. BLACHE indique qu'il est bien considéré en tant que tel.

Mme MICHAUX sera la représentante pour son groupe.

M. BLACHE, Mme MICHAUX, M. HEKIMIAN sont les élus désignés.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.005 - Représentation du Conseil d'arrondissement dans divers organismes

M. BLACHE rapporte ce dossier.

Il rappelle que le Conseil d'arrondissement procède en son sein à la désignation des représentants de la commune dans les organismes dont le champ d'action est limité à l'arrondissement et où la commune doit être représentée en vertu de dispositions applicables à ces organismes."

Il propose de désigner parmi les membres de notre assemblée les représentants devant siéger dans ces organismes essentiellement destinés aux enfants et aux jeunes.

Crèche parentale "CADET BRETELLE" – 101 rue Bossuet

Deux représentants du 6^e arrondissement siègent au Conseil d'Administration :

- le Maire du 6^e arrondissement,
- un conseiller d'arrondissement : Mme GRAZIANI

Le Comité de Lyon de la Croix-Rouge Française gère la halte-garderie "Pierrot et Colombine" – 99 rue Boileau

Le 6^{ème} arrondissement est représenté au Comité de Pilotage de la structure par :

- L'adjoint en charge de la petite enfance : Mme GRAZIANI

Crèche parentale "Merlin Pimpin" – 19 rue Barrême

Deux représentants du 6^e arrondissement siègent au Conseil d'Administration :

- le Maire du 6^{ème} arrondissement
- un conseiller du 6^e arrondissement : Mme GRAZIANI

L'Association pour le Logement, la Formation, l'Animation – Accueillir – Associer – Accompagner (ALFA3A) gère la halte-garderie "La flûte enchantée" – 56 rue Garibaldi

Le 6^{ème} arrondissement est représenté au Comité de Pilotage de la structure par :

- l'adjoint en charge de la petite enfance : Mme GRAZIANI

L'Association pour le Logement, la Formation, l'Animation – Accueillir – Associer – Accompagner (ALFA3A) gère la halte-garderie "Le nid d'anges" – 27 rue Louis Blanc

Le 6^{ème} arrondissement est représenté au Comité de Pilotage de la structure par :

- l'adjoint en charge de la petite enfance : Mme GRAZIANI

La société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence (SLEA) gère la crèche "Océane" – 12 rue Notre Dame

Le 6^e arrondissement est représenté au Conseil d'Administration par :

- un conseiller du 6^{ème} arrondissement : Mme HUMEAU

La Maison de l'Enfance du 6^e gère le "Mini Home Frimousse" – 34 rue Waldeck Rousseau

Le 6^e arrondissement es représenté à la Commission de surveillance par :

- un conseiller du 6^{ème} arrondissement : M. DUVERNOIS

L'Association "Capucine", crèche familiale – 103 rue Masséna

Un représentant du 6^{ème} arrondissement siège au Conseil d'Administration :

- Un conseiller du 6^e arrondissement : Mme GRAZIANI

Le relais d'assistantes maternelles "Les Pitchounes du 6^e" – 85 rue Bossuet

Le 6^e arrondissement est représenté au Comité de Pilotage par :

- L'adjoint en charge de la petite enfance : Mme GRAZIANI

La Mutuelle Lafayette gère la crèche "Canne à Sucre" – 197 cours Lafayette

- L'adjoint en charge de la petite enfance : Mme GRAZIANI

Centre de Coordination Médico-social – Instance Gérontologique du 6^e arrondissement – 78 rue Tronchet

Deux représentants du 6^{ème} arrondissement siègent au Conseil d'Administration :

- deux conseillers d'arrondissement : Mesdames ROBIN et TRIBALAT.

Espace Jeunes 6 - MJC – 33 rue Bossuet

Un membre associé siège au Conseil d'Administration :

- un conseiller d'arrondissement : Mme GRAZIANI

Mme MICHAUX regrette qu'aucun représentant autre que ceux de l'exécutif ne soit nommé dans les différentes structures du 6^e car il a été fait autrement en mairie centrale où le Maire de Lyon a montré une nette ouverture en nommant des élus de l'opposition. De ce fait, son groupe votera contre.

M. BLACHE prend acte de ces remarques.

**Le groupe M. Havard Génération Lyon 6^e vote pour.
Mmes SERVIEN, BOMBANA, MICHAUX, HAZERAN votent contre.
M. HEKIMIAN s'abstient.**

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

Rapport 06.14.006 - Délégation donnée aux Maires d'arrondissement de préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée

M. BLACHE présente ce projet.

Il rappelle que la loi relative à la démocratie de proximité de 2002 dispose que le conseil municipal donne délégation, dans les cas et conditions qu'il détermine, au conseil d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services passés sans formalités préalables en raison de leur montant. Lorsque cette délégation est accordée à un arrondissement, elle est donnée, de ce fait, à l'ensemble des arrondissements.

Il ajoute que ces actes sont soumis aux mêmes règles que les actes de même nature décidés par le Conseil municipal. Ils sont passés par le maire d'arrondissement. Le montant des prestations s'apprécie dans le cadre de chaque arrondissement ou groupe d'arrondissements.

Il précise que le Conseil municipal donne délégation aux Conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures et services pouvant être passés sous forme de marchés à procédure adaptée dans les catégories d'achats suivants :

- communication ;
- routage, mailing, diffusion ;
- fournitures végétales décoratives ou non décoratives, non destinées à la plantation ;
- service des traiteurs ;
- alimentation et ustensiles de restauration (à l'exclusion des achats d'alimentation pour les équipements de petite enfance ;
- prestation de secrétariat ;
- service de spectacle ;
- organisation de manifestations et festivités.

Il est proposé que le conseil d'arrondissement donne délégation au maire du 6^e arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.007 - Programmation 2014 au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions à différentes associations – Chantiers Permanents d'Insertion

M. LAFOND rapporte ce projet de délibération.

Il s'agit dans ce dossier du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) dont l'objectif qui assure la complémentarité entre la prévention, la répression et la solidarité en s'appuyant notamment sur le réseau des partenaires de la politique de la ville dans le cadre du contrat local de sécurité (CLS) de Lyon signé en 2008 avec le Préfet du Rhône, le Procureur de la République, le Président du Conseil général du Rhône et le Recteur d'Académie.

Il annonce que le CLS sera prochainement remplacé par un nouveau mode de contractualisation : la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'une durée triennale. Il rappelle la concertation sur les problématiques et les priorités d'intervention conduite en 2012 conduite à l'échelle des arrondissements avec l'ensemble des partenaires de la sécurité et de la prévention et que le CLS constitue le volet sécurité/prévention du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Lyon, objet d'un avenant de renouvellement jusqu'en 2014.

En 2012, deux Zones de Sécurité Prioritaires ont été créées sur la Duchère (9^e arrondissement) et fin 2013 sur une partie du 8^e arrondissement.

La programmation financière 2014 au titre du CLSPD s'inscrit en complément des objectifs des ZSP et elle s'articule autour de différents thèmes : la justice de proximité et l'accès aux droits, l'aide aux victimes, les violences faites aux femmes, la prévention de la récidive, la médiation sociale et citoyenne, les actions de prévention en milieu scolaire. Le montant total des actions est de 224 000 € et l'association Le lien théâtre (101, rue Ney) se voit proposer 3 000 € pour les ateliers théâtre destinés à des jeunes en allant à leur rencontre sur le terrain pour leur permettre de s'exprimer sur des sujets de citoyenneté et leur faire découvrir leur richesse d'expression, l'action étant destinée à une mise en œuvre dans le 9^e.

M. HEKIMIAN s'abstient.

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

Rapport 06.14.008 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 925 252 euros - Opération : acquisition, amélioration de 14 logements (12 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 56, rue Tronchet à Lyon 6e

Mme MOULLIN présente ce dossier.

Elle rappelle que la SAHLM Batigère Rhône-Alpes a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 925 252 € destinés à financer l'acquisition, amélioration de 14 logements (12 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 56, rue Tronchet à Lyon 6^e.

Cette dernière s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 50 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 698 m².

M. HEKIMIAN s'interroge sur l'importance des montants empruntés par rapport à la surface financière de la société BATIGERE.

M. BLACHE estime que la somme engagée est faible au regard des moyens financiers de la structure.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.009 - Programmation financière 2014 au titre du projet éducatif local (volet extra-scolaire)

M. DUVERNOIS est rapporteur de ce dossier.

Il rappelle que le projet éducatif de Lyon repose sur des principes d'actions communs à tous les acteurs oeuvrant auprès des enfants : une responsabilité partagée par l'ensemble des acteurs et en particulier les parents, le droit à l'éducation pour tous, la recherche d'une cohérence entre les différentes politiques, mesures et actions éducatives menées par l'ensemble des partenaires, la réduction des écarts constatés entre les quartiers dans le domaine éducatif et socio-éducatif, a qualification des acteurs éducatifs (professionnels et bénévoles) et l'évaluation des actions engagées.

Dans ce cadre, l'offre d'activités doit être accessible, combattre les inégalités sociales et culturelles, mobiliser l'ensemble des acteurs permettant un choix aux enfants et aux parents et contribuer à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires inscrits dans le contrat urbain de cohésion sociale de Lyon et le reste de la ville.

L'ensemble des actions éducatives de la programmation 2014 en direction des enfants de 3 à 16 ans sont réunies au sein d'une même programmation fondée sur les orientations du projet éducatif de Lyon et l'avenant de renouvellement 2011-2014 du contrat urbain de cohésion sociale.

Il précise que différentes actions sont proposées par les comités de pilotage d'arrondissement pour un montant global de 354 848 €. Dans le cadre du 6^e arrondissement, il est prévu une somme de 25 080 €. Il est proposé pour l'association Com'expression (92, rue des Charmettes) : 4 580 € pour une action « Arts du cirque », sur l'ALSH 3 - 12 ans : 20 000 € et 500 € à la Maison de l'Enfance & (34, rue Waldeck Rousseau) pour les « tickets sport culture ».

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.010 - Attribution d'une subvention de 50 000 euros à l'Association Congrès 2015 Lyon Roses, pour l'action d'organisation du congrès mondial des roses 2015 - Signature d'une convention cadre pluriannuelle 2014-2015 entre la Ville de Lyon et l'Association Congrès 2015 Lyon Roses

Mme CROIZIER rapporte ce projet.

Elle souligne que, depuis le 19^{ème} siècle, Lyon est considérée comme la capitale mondiale de la Rose. Elle accueille d'ailleurs le siège de la Société Française des Roses au Parc de la Tête d'Or.

La Ville de Lyon a présenté sa candidature pour organiser le Congrès Mondial des sociétés de roses à Lyon, prévu du lundi 25 mai au vendredi 5 juin 2015.

L'association Congrès 2015 Lyon Roses créée pour cet événement regroupe trois associations : la Société Française des Roses, Roses anciennes en France et la Société Lyonnaise d'Horticulture.

Près de 700 congressistes internationaux sont attendus pour cet événement qui se déroulera pour partie au Palais des Congrès de la Cité internationale.

Elle note qu'en parallèle du Congrès, la Ville de Lyon organisera un Festival de la Rose destiné à faire connaître la richesse de ce patrimoine à l'ensemble des Lyonnais. les 29, 30 et 31 mai 2015.

Le rapport concerne la signature d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association Congrès 2015 Lyon Roses et l'attribution d'une subvention de 50 000 € à cette association. Plus précisément, il s'agit même de modifier une délibération sur ce sujet comportant une erreur matérielle.

M. HEKIMIAN s'abstient.

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

Rapport 06.14.011 - Illuminations 2013 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 15 858 euros

M. BRUN présente ce dossier.

Il rappelle que la ville de Lyon , pour les illuminations de décembre 2013, a apporté son soutien aux associations de commerçants porteuses des projets d'illuminations des rues commerçantes. Dans ce cadre, le Conseil municipal a voté l'attribution de subventions à ces associations, adoptant le principe d'un réajustement du montant des subventions au premier semestre 2014, dans la limite de 50 % du montant TTC des dépenses constatées et de 20 000 € par projet.

M. BRUN précise que sur le montant total de 15 858 € prévu, il est attribué pour le 6^e arrondissement :

Association	Rappel : subvention versée en décembre 2013	Dépenses TTC de l'association	Montant du complément de subvention en €
Lafayette Commerces	7 696	17 221	627
Saxe Saint Pothin	18 648	38 252	478

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.012 - Programmation financière 2014 au titre de l'emploi et de l'insertion professionnelle

M. SIMON est rapporteur de ce projet de délibération.

Il indique qu'à fin décembre 2013, 42 460 demandeurs d'emploi étaient inscrits à Pôle emploi. C'est donc une évolution de + 6,5%, légèrement supérieure à l'évolution nationale sur la même période (+6 %) même si la majorité des autres grandes villes françaises ont dépassé le seuil des 10%. Parmi les catégories de demandeurs d'emploi les plus touchées, figurent toujours les seniors et les moins de 25 ans.

En 2014, la Ville de Lyon souhaite maintenir son aide dans le domaine de l'accès à l'emploi et l'insertion socio professionnelle et la lutte contre l'exclusion et les inégalités à travers les activités de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon et l'utilisation du levier des clauses d'insertion utilisables dans l'exécution des marchés publics.

Il précise que la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) avec l'Etat, la Ville de Lyon, Pôle emploi, la Mission locale de Lyon, l'association ALLIES-PLIE de Lyon, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône, ses missions visant à renforcer l'offre de services de proximité dans les quartiers prioritaires, favoriser l'accès et le retour à l'emploi et la création d'activités en s'appuyant notamment sur le réseau des développeurs économiques, renforcer les actions de formation professionnelle et contribuer à réduire les écarts à la moyenne en matière d'emploi entre l'agglomération et les quartiers prioritaires du CUCS.

Il rappelle que son programme d'actions est réalisé en particulier dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) mis en œuvre par l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES mobilise des concours financiers de l'Union européenne (au titre du fonds social européen), de l'Etat, de la Ville de Lyon, du Département du Rhône et de la Région Rhône Alpes. Un protocole d'accord (approuvé en 27 février 2012) a précisé les différentes dispositions pour la période 2012 à 2016.

Ainsi pour la programmation 2014, quatre axes ont été déterminés :

- l'accueil-orientation/diagnostic : pour permettre l'orientation des personnes sur un dispositif de suivi (PLIE, RSA, Pôle emploi) ou vers l'opérateur le plus adapté,

- la mise en situation de travail qui concourt à la professionnalisation des personnes par l'acquisition de savoir faire et de compétences professionnelles à travers des structures d'insertion,
- la formation et accès à l'emploi : les actions proposées ne sont pas prises en charge par le droit commun.
- des actions complémentaires : non traitées par ailleurs et constituant des facteurs d'exclusion sociale et professionnelle.

Il ajoute que la Ville de Lyon intervient également par le biais de commandes de travaux et de prestations pour ses besoins d'équipement et de services dans le cadre des clauses sociales pour l'exécution des marchés publics par les entreprises grâce à des emplois destinés à des personnes en parcours d'insertion socioprofessionnelle pour la réalisation des marchés (ou des lots) dont l'objet s'y prête. La ville accroît son offre d'insertion dans d'autres domaines notamment l'entretien des espaces verts, le nettoyage urbain, nettoyage des locaux...

Sur la base de ces orientations, les actions retenues au titre de la programmation financière emploi-insertion 2014 se montent à 443 523 € répartis sur les 4 axes indiqués ci-dessus et versés aux différentes structures oeuvrant dans ce cadre.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.013 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux Maisons de l'enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo (2^{ème} tranche) au titre de l'année

M. SIMON présente le rapport.

Il indique qu'en janvier 2010, les conventions pluriannuelles 2010-2014 entre la Ville de Lyon et les maisons de l'enfance de Lyon ont été approuvées et notamment les montants et conditions de versement des subventions de fonctionnement général à ces structures qui se voient attribuer :

- une première subvention de fonctionnement général représentant 80 % du montant de la subvention de fonctionnement général de l'année 2013 augmenté de 2 %.
- le versement du solde soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Les rencontres avec les services municipaux ont eu lieu entre février et mars derniers visant à faire un point précis avec les associations gestionnaires de maisons de l'enfance sur leurs actions mais aussi sur les questions de fonctionnement, de gestion et d'équilibre général de celles-ci.

Il s'agit donc de verser la deuxième tranche de subventions de fonctionnement général à partir des enveloppes inscrites au budget 2014 au vu des résultats et d'approuver les conventions d'application correspondantes pour un montant total de 200 685 €.

Il est proposé de verse à la Maison de l'Enfance du 6^e : 25 945 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.014 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 12 MJC de Lyon (2^{ème} tranche) au titre de l'année 2014

M. SIMON rapporte ce projet de délibération.

Il indique qu'en 2010, ont été approuvées les conventions pluriannuelles 2010-2014 entre la Ville de Lyon et les MJC de Lyon dont les modalités approuvées pour l'année 2014 fixaient les montants et conditions de versement des subventions de fonctionnement général comme suit :

- une subvention représentant 80 % du montant de la subvention de fonctionnement général de l'année 2013 augmenté de 2 % (approuvée délibération du 20 janvier 2014),
- le solde, éventuellement ajusté, au vu des conclusions de rencontres et approbation du conseil municipal.

Il est fait un point précis avec les associations gestionnaires de MJC sur les problématiques et actions conduites dans les différents domaines en abordant aussi les questions de fonctionnement, de gestion et d'équilibre général des associations en passant en outre en revue les actions intégrées depuis 2010 aux subventions de fonctionnement général.

Sur la base de ce constat, il est proposé d'attribuer la deuxième tranche de subventions de fonctionnement général à partir des enveloppes inscrites au budget 2014 et d'approuver les conventions d'application correspondantes.

Pour le 6^{ème} arrondissement, il est proposé à l' Espace Jeunes 6^{ème} MJC : 11 919 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.015 - Attribution de subventions de fonctionnement à 11 structures socio-éducatives dans le cadre du "dispositif ticket sport" - Signature de conventions d'application

M. SIMON est rapporteur de ce dossier.

Il rappelle que le « dispositif ticket sport » s'inscrit dans le cadre de la « Politique de la Ville ». Il permet à des jeunes en difficultés socio-économiques de s'insérer dans un club ou une association pour pratiquer une activité sportive ou culturelle régulière et un accompagnement pédagogique concerté de ces jeunes.

Ce dispositif est co-financé par la Direction des Sports et la Direction du Développement Territorial, la Ville de Lyon en déléguant la gestion administrative et pédagogique à 11 structures socio-éducatives. Pour le 6^{ème} arrondissement, il s'agit de la Maison de l'Enfance du 6^e, laquelle se voit proposer 1 500 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.016 - Refonte des tarifs publics piscines à compter du 17 juin 2014

M. SIMON présente ce dossier.

Le Centre Nautique du Rhône (CNR) ouvrira pour l'été 2014 après deux phases successives de travaux. Le CNR proposera aux Lyonnais de nouvelles prestations supérieures avec les autres piscines municipales de Lyon, qu'elles soient couvertes ou découvertes. Une tarification spécifique pour le CNR est proposée :

- des tarifs d'entrée plus élevés, à 8 € (contre 3,40 € pour les autres piscines de Lyon), et par exemple, une carte 25 heures à 50 euros.
- la création de tarifs horaires destinés principalement aux nageurs pour leur permettre de continuer à fréquenter le bassin de 50 mètres à des tarifs avantageux ;
- la création d'un tarif famille.

Les tarifs des autres piscines seront aussi réactualisés et simplifiés dont un tarif unique hiver/été au tarif actuel de l'été.

Mmes SERVIEN, HAZERAN, MICHAUX, M. BOMBANA votent pour.

Le groupe M. Havard Génération Lyon 6^e, M. HEKIMIAN s'abstiennent.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.017 - Protocole de mise à disposition des piscines de la Ville de Lyon aux maîtres-nageurs sauveteurs souhaitant y dispenser des leçons de natation pour la saison d'été 2014, évolution du précédent protocole

M. SIMON rapporte ce projet de délibération.

Il indique que bon nombre d'habitants souhaitent prendre des cours de natation assurés par les maîtres-nageurs-sauveteurs de la Ville mais cela ne peut se faire que durant l'ouverture au public.

Il précise que la Ville de Lyon doit réglementer l'accès des piscines municipales aux maîtres-nageurs sauveteurs diplômés désireux de dispenser à titre privé des enseignements de natation. Un protocole existait pour la saison d'hiver qui doit être complété par la description de l'organisation à mettre en place lors de la saison d'été : mise en place de règles de répartition équitables pour la mise à disposition des créneaux horaires accordés ; délivrance d'autorisations d'occupation avec engagement des personnes sur le respect des règles de sécurité et d'hygiène, contrôle de la qualification des maîtres-nageurs sauveteurs, perception d'une redevance en contrepartie de l'occupation du domaine public à des fins privées.

Le protocole prendra effet à compter du 1^{er} juin 2014.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.018 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association Entente cycliste de Lyon 6^e pour l'organisation du Trophée international Gaby Coche le 10 mai 2014 et pour la Finale Fenioux France Trophy sur piste le 12 juillet 2014 au Vélodrome Georges Prévéral au Parc de la Tête d'Or dans le 6^e arrondissement

M. SIMON présente ce dossier.

Il rappelle que depuis 2011, l'Association Entente cycliste de Lyon 6^e organise les deux compétitions sur piste prévues au Vélodrome Georges Prévéral du Parc de la Tête d'Or et la 21^e édition du « Trophée international Gaby Coche » a eu lieu le 10 mai 2014 et la « Finale du Fenioux France Trophy » le 12 juillet 2014. Ces deux manifestations gratuites rassemblent environ 350 compétiteurs de toutes catégories et plus de 2 500 personnes qui y assistent.

Le « Trophée international Gaby Coche » destiné aux meilleurs cadets et juniors hommes et dames (15-19 ans) regroupait 12 équipes de 7 joueurs. Des équipes de sélections européennes étaient invitées à cette occasion (Suisse, Italie, Espagne).

Le « Fenioux France Trophy » accueillera les équipes de France (juniors, élites et dames). Inscrit au calendrier international UCI (Union Cycliste Internationale), des nations étrangères (catégorie élite - hommes et femmes) y sont invitées.

Il ajoute que l'Association organise trois autres épreuves : le Challenge Ville de Lyon, le Championnat Rhône-Alpes Elite, le Grand prix féminin et le Pignon-fixe en collaboration avec l'Amicale Cycliste Lyon Vaise.

Ces deux compétitions permettent d'assurer la promotion du cyclisme sur piste à Lyon et de mettre en valeur le Vélodrome du Parc de la Tête d'Or.

Il est proposé d'allouer une subvention de 8 000 € à l'Association Entente Cycliste de Lyon 6^e.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.019 - Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2014 - Approbation de conventions types

Mme DARBON est rapporteur de ce projet de délibération.

Elle précise que les différentes productions du 6^e se verront proposer une somme de 13 400 € qui se dérouleront et seront réparties de la manière suivante :

Organisateur	Description du projet	Dates	Lieux	Budget alloué
Troupe du Levant	Les Didascalies	3-août	Parc de la Tête d'or	2 000 €

Tub' à l'image	<i>Tub'éveillés</i>	19, 20 et 21 août	Parc de la Tête d'or (19 et 21 août) et place général Brosset (20 août)	1 600 €
Compagnie de Léo	<i>Le Trouillard</i>	6 aout	Parc de la Tête d'or	800 €
ASArts	<i>Heures propices, suspendez votre cours</i>	29 et 30 août	Parc de la Tête d'Or	2 000 €
Sreamy Sugar Productions	<i>The Chouquettes ! Doo Wop Music !.</i>	18-juil.	Place du Général Brosset	2 000 €
Compagnie des Zonzons	<i>Guignol au jardin des sensibles.</i>	à déterminer	Square Germain Charmette	1 000 €
Baroque à Lyon	<i>Baroque sous les arbres.</i>	7 au 10 juillet	Parc de la Tête d'Or	4000 € (+complément "incontournable)
Bellecour Musique	<i>Piano dans la ville</i>	Tout l'été	Parc de la Tête d'Or	Soutien technique/ communication
Les Bretons de Lyon	<i>Breizh danse</i>	17, 21, 24 juillet et 28 août	Place maréchal Lyautey et place général Brosset	Prise en charge SACEM
Lyon 64 Echecs	<i>Animations autour du jeu d'échecs et de dames</i>	5 et 10 juillet	Parc de la Tête d'or	Soutien technique et communication
Gym Suédoise Lyon	<i>Cours de gym suédoise en plein air</i>	29 juin + 20 et 27 juillet	Parc de la Tête d'Or	Soutien technique / communication
Un Monde Rond	<i>Wutao, pratiquer l'écologie corporelle</i> Temps de pratique du Wutao	1er, 8, 15 juillet + 29 août	Parc de la Tête d'Or	Soutien technique / communication

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.020 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions types.

Mme DARBON présente ce projet de délibération.

Il s'agit dans ce dossier de soutenir 8 projets festifs pour un montant global de 15 900 € dans différents arrondissements. Elle précise que dans le 6^e, l'Association Com'Expression propose une fête de quartier dans le jardin Germain Charmette le 24 mai 2014 avec différentes animations pour les enfants : échecs, magie, maquillage, jeux en bois, créations artistiques, lecture de contes... Un repas réunira les habitants. Il est proposé une subvention de 500 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Aucune question diverse n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10. La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le 2 juin 2014 à 18h30.